

## Utilisation des tests selon le palier d'alerte

Indications prescrites le 16 juillet	Paliers d'alerte			
	Vert	Jaune	Orange	Rouge
<b>Toute personne ayant des symptômes compatibles</b> avec la COVID-19, que ce soit des patients <sup>1</sup> (M1), des usagers (M2), des travailleurs de la santé (M3) ou autres (M7);	En tout temps			
Dans le contexte d'une <b>éclosion</b> : le personnel (M5) et les usagers (M6);	En tout temps selon les protocoles établis par l'INSPQ			
<b>Les contacts étroits et prolongés</b> de cas confirmés de COVID-19 dans les milieux de travail (M14), dans les milieux de garde ou scolaires (M15) et sur recommandation d'un directeur de santé publique (M13)	En tout temps selon les protocoles établis par les directions régionales de santé publique et l'INSPQ			
<b>Les patients asymptomatiques de COVID-19 admis ou qui seront admis dans les 72 heures dans les unités de soins aigus</b> : chirurgie (incluant la chirurgie d'un jour), soins intensifs, médecine, gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, obstétrique, etc. (M8);	Admissions en chirurgie et aux soins intensifs			
	Non recommandé	Admission en gériatrie et en obstétrique		
	Non recommandé		Toutes les admissions	
	Non recommandé		Aux deux semaines pour les patients des unités d'hémodialyse	
<b>Les patients asymptomatiques de COVID-19 à l'urgence</b> , afin de rehausser le nombre de tests populationnels et les patients pour lesquels il n'est pas requis d'attendre le résultat avant une admission ou un congé; <i>Directive changée pour 2000 tests par jour dans les centres de prélèvements</i>	Non recommandé			
<b>Les usagers asymptomatiques à l'admission ou à l'intégration de certains milieux</b> (CHSLD, RPA, RI-RTF, soins de longue durée, palliatifs ou psychiatriques, réadaptation en santé physique ou en déficience physique) (M9);	En tout temps pour les admissions en RI-RTF, RPA ou CHSLD et pour les admissions en psychiatrie, en soins palliatifs et réadaptation			
Les personnes asymptomatiques qui subiront <b>certaines interventions</b> : greffe (incluant les donneurs) (M4), procédure immunosuppressive (M10), intubation dans les 48 heures (M11), bronchoscopie dans les 48 heures (sans N95) (M12);	En tout temps pour les procédures liées à la greffe			
	Non recommandé	Une fois par mois pour les patients qui subissent une procédure immunosuppressive		
	En tout temps pour les interventions médicales génératrices d'aérosols			

<sup>1</sup> Le terme « patients » est employé pour les personnes qui fréquentent les services de soins aigus et le terme « usagers » est associé au milieu de vie et de soins chroniques dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 à l'admission ou à l'intégration en milieu de vie collectif avec hébergement (ex. : refuge pour personnes en situation de vulnérabilité sociale, milieu carcéral, centre jeunesse, RI-RTF, RAC, foyers de groupe, etc.) (M16);	Non recommandé	Milieu carcéral <sup>2</sup> Milieu de vie fermé <sup>3</sup>		
		Milieu de vie collectif spécialisé dont la relocalisation des usagers est difficile		
	Non recommandé			Autres milieux avec personnes vulnérables à la COVID-19
Travailleur de la santé dans le cadre d'un dépistage systématique (M17) <sup>4</sup> ;	Non recommandé	Une fois par mois dans les milieux de vie pour personnes vulnérables à la COVID-19 <sup>5</sup>	Aux deux semaines dans les milieux de vie pour personnes vulnérables à la COVID-19	Aux semaines dans les milieux de vie pour personnes vulnérables à la COVID-19
		Une fois par mois pour les travailleurs de la santé « critiques » <sup>6</sup>	Aux deux semaines pour les travailleurs de la santé « critiques »	Aux semaines pour les travailleurs de la santé « critiques »
		Une fois par mois pour les travailleurs dans les unités de soins aux personnes greffés de la moelle ou en thérapie de cellules souches	Aux deux semaines pour les travailleurs dans les unités de soins aux personnes greffés de la moelle ou en thérapie de cellules souches	Aux semaines pour les travailleurs dans les unités de soins aux personnes greffés de la moelle ou en thérapie de cellules souches

<sup>2</sup> Pour les milieux carcéraux fédéraux, les dépistages sont répétitifs aux deux semaines et volontaires pour les travailleurs et certains détenus selon la situation épidémiologique (à partir de 10/100 000 de population/14 jours). Les protocoles pour les établissements carcéraux provinciaux sont en révision.

<sup>3</sup> Sont considérés comme des milieux de vie fermés des milieux où les usagers ne sortent pas à l'extérieur sur une base régulière. Les tests sont alors indiqués dans un contexte où on vise à réduire le risque à l'admission et que l'acquisition communautaire est contrôlée. Ils n'enlèvent pas la pertinence d'un isolement préventif.

<sup>4</sup> Les taux de positivité de ces tests devront continuer d'être colligés afin de valider la pertinence de ces orientations et les seuils sélectionnés.

<sup>5</sup> Le MSSS considère que les milieux pour personnes vulnérables à la COVID-19 sont ceux qui hébergent des personnes à risque de complication de la COVID-19, dont la prise en charge est complexe et qui vivent ou reçoivent des soins et des services de santé soutenus (soins de longue durée, palliatifs ou psychiatriques, réadaptation en santé physique ou en déficience physique).

<sup>6</sup> Sont considérés comme travailleurs de la santé « critiques », les travailleurs de la santé dans des unités où une éclosion parmi le personnel peut entraîner une rupture de service en raison de leur expertise unique. Ce sont aux établissements d'établir cette liste. À titre d'exemple de travailleurs « critiques », nous retenons les inhalothérapeutes, les infirmières des unités d'hémodialyse, de soins critiques et du bloc opératoire. Les travailleurs de l'Institut Philippe-Pinel sont inclus dans cette catégorie.